

COMMUNE DE COLLEVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 16 /12 /2019 **L'AN DEUX MIL DIX NEUF, Le 27 décembre à 20 heures 30**
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, de M. **RENAULT Michel, Maire**

Date d'affichage 16/12/2019 **Etaient présents:**
Messieurs : **BRUMARD/ DESCHAMPS /DUPREY /HEBERT/ VATINET**
Mesdames : **OLIVIER //BROCHET / LACHERAY/ SEBIRE**
Formant la majorité des membres en exercice
Etaient excusés ou absents :
M DELAHAYE / M BARIL / M DENEUVE/ Mme LEWIN / Mme MORVAN

Nombre de conseillers en exercice: 15
Présents : 10
Excusés/absents : 5 **M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire**

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu du vendredi 27 décembre 2019

1^{er} Sécurité : Proposition de mise en place d'un « STOP » croisement rues de l'église et d'Hougerville

La mise en place, de deux ralentisseurs à partir de la RD 68, a sans aucun doute été efficace mais il est nécessaire de poursuivre le renforcement de la sécurité dans cette rue qui dessert les écoles. Le Maire propose d'installer trois « STOP » à l'intersection de la rue d'Hougerville et de la rue de l'église.

Il vous demande d'en décider.

Un membre du conseil fait remarquer que nombreux sont les véhicules qui ne respectent pas la vitesse autorisée, en descendant la route d'Hougerville, rendant périlleuse la sécurité des riverains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'implantation de trois « STOP » à ce carrefour

2^{er} Budget principal : décisions modificatives

Budget principal : Virement de crédits

Crédit à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	10226	OPFI	Taxe d'aménagement	+700.00
21	21318	136	Constructions – autres bâtiments publics	+750.00
21	2188	84	Achat de matériels divers	+382.00
				+ 1 832.00

Crédit à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2181	137	Installations générales, agencements et aménagements	- 1 832.00
				- 1 832.00

Crédit à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6358		Autres droits	4 000.00
010	3351	OPFI	Terrains	4 000.00
				+ 8 000.00

Crédit à réduction

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	7133		Variation des en-cours de production de biens	- 4 000.00
040	3351	OPFI	Terrains	- 4 000.00
				- 8 000.00

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les décisions modificatives.

3^u Confirmation vente trois lots terrain ancienne sucrerie

- ancien bâtiment dit « le lian » avec une surface totale de 1 519 M2
- une parcelle à proximité immédiate de 1500 M2
- un terrain dans le prolongement de 2 000M2

Le Maire, informe le conseil de l'élaboration d'un cahier des charges applicable sur la totalité de la parcelle cadastrée section A N° 1010 d'une superficie de 8 494M2. Il propose de prendre comme géomètre « EUCLYD EUROTOP » remplaçant de Monsieur LOUIS à Fécamp pour effectuer les bornages et l'office notarial Maîtres LEMONNIER, MOIZEAU et REGNIER de Fécamp pour passer l'acte.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et demande à ce que le cahier des charges soit applicable sur la parcelle section A N°1010 et sur la parcelle N° 969 jusqu'à la voie de desserte située à l'est des bureaux de la sucrerie.

4^u Proposition de cession d'un terrain 670 rue de la Sucrerie M Leblond

Le Maire informe le Conseil d'une demande, d'achat d'un terrain communal, émanant de Monsieur Renaud Isaac domicilié au 670 rue de la sucrerie, dans le prolongement de sa propriété en bordure de la RD 150 pour permettre de sécuriser le stationnement de ses deux véhicules.

Il vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord de principe en spécifiant que Monsieur Renaud ISAAC sera responsable en cas d'éboulement du talus et qu'il n'aura pas le droit d'y édifier de bâtiment.

-charge le Maire de se renseigner auprès de l'urbanisme afin de s'assurer qu'il est possible de vendre une parcelle classée UE dans le PLUi.

- donne mandat au Maire afin de négocier le prix sur la base de 500€ net vendeur.

5 Confirmation acquisition propriété en face la mairie

Suite à la décision du conseil, le Maire demande de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A N°1096 pour le montant du bouquet à 100 000€ et d'une rente viagère mensuelle de 233.29€ soit un prix principal de 138 000€, de prendre le cabinet de notaires associés Maîtres HAZARD-AUVRAY / LAURIAU de Valmont.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'acquérir, en viager, une parcelle et une habitation cadastrées section A N°1096, 61 rue de l'église, appartenant à Madame Jacqueline BARRE, au prix principal de 138 000€, soit pour le montant du bouquet à 100 000€ et d'une rente viagère mensuelle de 233.29€ calculée suivant les données de l'INSEE

-S'engage à inscrire au budget principal 2020 la somme de 100 000€

-Mandate Maître AUVRAY-HAZARD/LAURIAU notaires associés de Valmont pour passer l'acte

-Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant cette acquisition.

Le Maire propose également, afin de financer cet achat, de mettre en vente la maison du lotissement des pommiers, comme la décision avait été prise antérieurement. Les propositions d'achat seraient déposées auprès du notaire. Une agence immobilière sera contactée afin d'avoir un prix de base.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confirme son accord pour la vente de la maison communale du lotissement « les pommiers »

- charge le Maire de contacter une agence immobilière afin d'estimer au mieux ce bien.

La question sera revue ultérieurement.

6 Réserve foncière

Dans la perspective d'un échange ultérieur avec un terrain constructible plus proche du centre, le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A N° 400 sur laquelle est implantée la station d'épuration propriété du SIAEPA de Colleville d'une superficie d'environ 6 000 CA pour 1€/M2.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section A N° 400 propriété du SIAEPA de Colleville pour un prix de 1€ le M2 et charge le Maire de demander à un géomètre de procéder au calcul de la superficie de ce terrain.

7 Personnel : renouvellement contrat CDD Naïka Siline

Le Maire propose un renouvellement du contrat CDD de Mme SILINE Naïka se terminant le 7 janvier 2020 pour une durée de 18 mois à partir du 8 janvier 2020 jusqu'au 7 juillet 2021 inclus.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le renouvellement du contrat de Mme SILINE Naïka, pour 18 mois soit jusqu'au 07/07/2021 inclus.

8 Agglo- Proposition d'adhésion à la convention pour vérification des hydrants et rapport des travaux de la CLETC

- Le Maire fait part au conseil d'une proposition de convention de mutualisation avec l'agglo pour la vérification des hydrants. Considérant que l'entretien du réseau de défense incendie est réalisé par le personnel communal compétant, mais est-il nécessaire de transférer cette prestation qui pour l'instant se limite à un contrôle ?

- Il présente également les transferts de charges (CLETC) document joint.

Le Maire vous demande d'en décider.

-Pour la proposition d'adhésion à la convention concernant la vérification des hydrants :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

-Pour le rapport des travaux de la CLETC, M Denis HEBERT présente le tableau de répartition des sommes suite au transfert des compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les sommes de transfert des charges de la CLETC, mais fait remarquer que la participation au SDIS est disproportionnée par rapport aux communes voisines et vraisemblablement toutes les autres.

Exemple : Sainte Hélène-Bondeville 719 habitants/10577€, Toussaint 722 habitants/12038€, Angerville la Martel : 1093 habitants/10860€, Colleville : 764 habitants/19760€.

9 Demandes de subvention voyage scolaire

Le Maire fait part au conseil d'un projet de sortie avec nuitées pour 36 enfants du CE2, CM1 et CM2 pour un coût prévisionnel global de 6144€ soit un coût par enfant de 170.66€.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2160€ (60€X36 enfants) pour ce voyage scolaire.

10 Autorisation de construction d'un garage, auto- école

Madame LOISEL Allison, responsable de l'auto-école sollicite l'installation d'un garage sur un terrain communal proche des bureaux de la sucrerie. Celui-ci pourrait être implanté proche du local des associations. Une autre solution serait que la commune construise ce garage et le loue à l'auto-école.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accéder à la demande de Madame LOISEL Allison responsable de l'auto-école. Une convention d'occupation temporaire du terrain communal à cet effet sera rédigée.

11 Liquidation des dépenses préalables au vote du budget

Le Maire demande l'autorisation d'engager et de liquider des dépenses préalables au vote du budget.

Opération	Crédits votés au BP 2019	25%	Crédits votés
84 - achats de matériels divers	6 100.00	1 525.00	1 525.00
101 - matériel outillage de voirie	2000.00	500.00	500.00
106 - réhabilitation écoles	59 450.00	14 862.00	14 862.00
115 - aire multisports	14 376.00	3 594.00	3 594.00
127 - voirie- sécurité	43 723.00	10 930.00	10 930.00
131 - transfert maternelle/ cantine	90 000.00	22 500.00	22 500.00
136 – constructions bâtiments	31 344.00	7 836.00	7 836.00
137 - réserves incendie	54 500.00	13 625.00	13 625.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la liquidation des dépenses préalables au vote du budget.

12 Questions diverses :

- Mise en place coussins berlinois

Le Maire informe le conseil de la mise en place de coussins berlinois, rue cauchoise, dans la deuxième quinzaine de janvier

Le conseil municipal prend acte.

- Lotissement l'Orée du bois : Fouilles archéologiques

Un appel d'offre a été lancé, les propositions seront reçues au plus tard le 10 janvier prochain.

Le conseil municipal prend acte.

- Limitation de vitesse route de Valmont

Le hameau de la Perruque qui compte une cinquantaine d'habitations et relié au centre du village par la rue du moulin de Sainte Hélène qui donne sur la RD 150. A cet endroit, afin de renforcer la sécurité, le Maire propose de solliciter un rendez-vous sur place avec un représentant du département responsable de la voie départementale.

- Relance pour mise en place ralentisseurs - RD150

Dans le bourg un avant-projet de mise en place de trois ralentisseurs sur la RD 150 a été réalisé. Le Maire demande au conseil de relancer le Département pour la réalisation de ces ralentisseurs situés au droit de l'impasse du parc devant la mairie et face à la sucrerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de solliciter un rendez-vous auprès de Monsieur le Vice-Président du département, chargé notamment des routes afin d'étudier toutes les possibilités, avant de prendre une décision.

Le Maire demande l'autorisation de mettre à l'ordre du jour une question supplémentaire.

Le conseil autorise le Maire à poser la question

- Création d'un CDD supplémentaire lors d'évènements climatiques.

Le Maire fait part au conseil des difficultés rencontrées suite à des évènements climatiques importants et répétitifs, de pouvoir disposer de personnel supplémentaire immédiatement pour venir en aide à la population et remettre en état les infrastructures.

Il demande au conseil de créer un CDD temporaire le temps nécessaire pour ces travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide

-D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour venir en aide à la population et remettre en état les infrastructures. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

-La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 article 64131 du budget

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10